



CHAMPIONNATS DU SUD & REGIONAUX Languedoc-Roussillon / Midi-Pyrénées 2011

Toute modification du règlement, préalablement visé, devra être validée par la FFSA

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1.

Les Commissions Régionales de Karting (CRK) Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon organisent, avec le concours de la FFSA, leur Championnat Régional ainsi que le Championnat du Sud de Karting. Les deux CRK sont responsables de l'organisation, du déroulement et de l'attribution de ces trois Championnats dont le nombre d'épreuves est déterminé par les CRK, à savoir dans le cadre du Championnat du Sud en cinq épreuves et dans celui des Championnats Régionaux en quatre épreuves se déroulant en Midi-Pyrénées et Languedoc- Roussillon, sur une période allant de fin février à fin novembre 2011.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve. Ces trois Championnats seront organisés conformément aux prescriptions du règlement technique national sans dérogation.

1.2.

Les deux CRK établiront un règlement pour ces Championnats, reprenant notamment le calendrier et le nombre d'épreuves prises en compte pour le classement.

1.3.

Un règlement particulier simplifié sera, par ailleurs, établi pour chacune des épreuves des Championnats Régionaux et du Championnat du Sud.

Les CRK, si elles le souhaitent, peuvent s'organiser pour que les Directions de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures aux CRK organisatrices et que celles-ci soient intégrées à l'équipe organisatrice du Championnat du Sud.

Ces personnes devront être détentrices de la licence correspondant à la fonction.
Une équipe d'organisation sera mise en place pour toutes les épreuves.

1.4.

Calendrier 2011 du Championnat du Sud

19-20 Mars : LAVELANET

1^{ère} journée du Championnat du Sud

02-03 avril :	BELMONT SUR RANCE	2 ^{ème} journée du Championnat du Sud
30 avril-01 mai :	ALES	3 ^{ème} journée du Championnat du Sud
14-15 mai :	MURET	4 ^{ème} journée du Championnat du Sud
05-06 novembre :	GANGES	5 ^{ème} journée du Championnat du Sud

ARTICLE 2. CONCURRENENTS ET PILOTES

2.1. LICENCES

2.1.1.

Les Championnats Régionaux et le Championnat du Sud seront ouverts à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie.

2.1.2.

Les pilotes titulaires d'une licence internationale de Karting « Pilote Concurrent Conducteur A » peuvent exclusivement participer au Championnat Régional et au Championnat du Sud dans les catégories KF1 ou KZ2.

2.1.3.

Pour les catégories fédérales, les pilotes titulaires d'une licence internationale de Karting « Pilote Concurrent Conducteur B ou C » peuvent s'engager au Championnat Régional et au Championnat du Sud, dès lors qu'ils n'auront pas été classés dans les 6 premiers :

- d'une épreuve des Grands Prix Karting,
- d'une ou plusieurs épreuves du Championnat d'Europe ou du Monde CIK,
- D'un Championnat National d'une autre nation.

2.2. PILOTES ADMIS

2.2.1.

Seuls seront classés dans le Championnat Régional respectif des deux régions, les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort d'une des CRK Languedoc-Roussillon ou Midi-Pyrénées ou des Comités Régionaux de Sport Automobile Languedoc-Roussillon ou Midi-Pyrénées régulièrement affiliés à la FFSA et à jour des cotisations envers les CRK organisatrices. Un classement séparé des deux régions sera fait par chaque CRK.

Le Championnat du Sud est open. Tout pilote d'une autre CRK peut y participer et sera classé à ce Championnat.

2.2.2.

Un pilote pourra disputer le Championnat Régional et le Championnat du Sud dans une seule catégorie lors de chaque épreuve. En cas de changement de catégorie en cours de saison ; Concernant le Championnat du Sud : le pilote sera classé dans chacune des catégories et apparaîtra dans les classements. Concernant le Championnat Régional : le pilote sera classé uniquement dans la catégorie dans laquelle il a commencé le Championnat.

2.2.3.

Un pilote qui change de CRK en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat Régional de sa nouvelle CRK d'appartenance.

2.2.4. Qualification pour les Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et pour les Coupes de France Minime/Cadet, Rotax, Rotax Master, X 30 et X30 Gentleman.

2.2.4.1.

Le Championnat Régional est qualificatif pour les Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et pour les Coupes de France Rotax, Rotax Master, X 30 et X30 Gentleman.

2.2.4.2.

La qualification pour les Championnats de France Minime/Cadet et Nationale et pour la Coupe de France Minime/Cadet se fera sur la base des deux premières épreuves qualificatives du Championnat Régional, expressément désignées par les CRK dans le règlement du Championnat Régional et du Championnat du Sud.

Un classement pour chaque CRK sera établi.

2.2.4.3.

La qualification pour les Coupes de France Rotax et Rotax Master ainsi que pour le Championnat de France KZ125 et KZ125 Gentleman, se fera sur la base des trois premières épreuves du Championnat Régional, expressément désignées par les CRK dans le règlement du Championnat Régional et du Championnat du Sud.

2.2.4.4.

Dans le cadre des Championnats de France, les classements des catégories Minime, Cadet et Nationale, devront être adressés à la FFSA à l'issue des deux premières épreuves qualificatives au moyen de l'imprimé FFSA, avant la date du vendredi 23 avril 2011.

2.2.4.5.

Dans le cadre des différentes Coupes de France, le classement des catégories Rotax et Rotax Master devra être adressé à la FFSA à l'issue des trois épreuves qualificatives au moyen de l'imprimé FFSA, avant la date du vendredi 28 mai 2011.

2.2.4.6.

Dans le cadre du Championnat de France, le classement des catégories KZ125 et KZ125 Gentleman devra être adressé à la FFSA, à l'issue des trois épreuves qualificatives, au moyen de l'imprimé FFSA, avant une date fixée au vendredi 28 mai 2011.

2.2.4.7

Pour chaque CRK, dans le cadre des Championnats de France Minime, Cadet et Nationale, le coefficient de participation sera calculé sur la moyenne de participation aux deux épreuves qualificatives retenues par les CRK Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

2.2.4.8.

Pour chaque CRK, dans les catégories KZ125 et KZ125 Gentleman, Rotax et Rotax Master, dans le cadre de la Coupe de France et du Championnat de France, le coefficient de participation sera calculé sur la moyenne de participation aux trois épreuves qualificatives retenues par les CRK Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon.

2.2.4.9.

Dans la catégorie KZ125 et KZ125 Gentleman, en dessous de 6 pilotes classés à l'issue des trois épreuves qualificatives, un pilote au moins de la CRK sera qualifié pour le Championnat de France KZ125.

Dans les catégories Minime et Cadet, en dessous de 6 pilotes classés à l'issue des 2 épreuves qualificatives, 2 pilotes au moins de la CRK seront qualifiés pour le Championnat de France Minime/Cadet.

2.2.4.10

Un pilote participant à plus de deux épreuves des Grands Prix Karting et/ou participant à 1 ou plusieurs épreuves du Championnat d'Europe, du Monde CIK ou inscrit dans un Championnat National d'une autre Nation ne pourra aucunement prétendre à une qualification pour participer à une Coupe de France d'une catégorie fédérale. Pour les coupes de marque, se référer au règlement de chacune d'entre elles.

2.2.5. Autres catégories

L'organisation d'un Championnat Régional est facultative dans les catégories non qualificatives aux différentes Coupes et Championnats de France.

2.3. ENGAGEMENTS

2.3.1

Sous réserve des places disponibles, tout pilote désirant participer au Championnat Régional et au Championnat du Sud aura la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat Régional et du Championnat du Sud.

Le championnat du Sud étant une épreuve sur invitation, l'organisateur se réserve le droit de refuser cet engagement.

Le montant de l'engagement par épreuve pour toutes les catégories est fixé à 80 €, exception faite pour la catégorie Minikart où ce montant est fixé à 50 €. Pour bénéficier de ces tarifs, les engagements devront parvenir à l'organisateur, au plus tard le mardi précédent la course, (le cachet de la poste faisant foi). Au-delà de cette date, l'engagement sera de 100 €, peu importe la catégorie d'engagement.

Il est possible de s'inscrire en ligne via le site www.kartingmidipyrenees.com.

L'inscription en ligne sera prioritaire pour l'attribution des numéros de course.

Il est précisé que les pilotes qui se seront inscrits aux cinq courses et qui auront envoyé leur bulletin d'engagement accompagné du règlement avant le 15 Mars 2011, bénéficieront d'un tarif préférentiel de 70 € et ceux de la catégorie MiniKart bénéficieront d'un tarif de 45 €. (Pour bénéficier de ces tarifs, ils devront joindre les cinq chèques qui seront encaissés, un à un, après chaque épreuve).

En signant le bulletin d'engagement, le pilote s'engage à respecter la réglementation de la Fédération Française du Sport Automobile et déclare avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve.

Tout engagement est considéré comme ferme et définitif.

2.3.3.

Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Minime/Cadet, Nationale et KZ125/KZ125 Gentleman ainsi que pour les Coupes de France Minime/Cadet, Rotax et Rotax Master devront s'engager et participer obligatoirement à chacune des épreuves qualificatives.

ARTICLE 3. MATERIEL ET EQUIPEMENT

3.1. MATERIEL ADMIS

3.1.1.

Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante.

Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

3.1.2.

Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégories Minikart, Minime, Cadet et Nationale.

Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et de deux moteurs plombés en catégories KZ125 et KZ125 Gentleman et devra impérativement utiliser des bougies du commerce non modifiées avec leur joint d'étanchéité.

Pour les catégories Rotax, Rotax Master, X30, X30 Gentleman, X30 Access, KFS Jeunes, KFS 100 et KFS125, le règlement 2011 de la Coupe de marque sera appliqué.

Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et de deux moteurs plombés.

3.1.3.

Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.

3.2. PNEUMATIQUES

Décisions prises lors de l'Assemblée Générale de la CRK Midi-Pyrénées, de la réunion commune des deux CRK le 23 février 2011 et suite au sondage effectué en début de saison auprès des pilotes.

3.2.1.

Les pilotes disposeront dans les catégories suivantes:

Minikart : Un train de pneus pour l'ensemble des épreuves, mis en sac scellé par l'organisateur après chaque épreuve.

Minime, Cadet :

Un train de pneus en parc fermé pour les trois premières épreuves (Lavelanet, Alès et Belmont sur Rance)

Un train de pneus en parc fermé pour les deux dernières épreuves (Muret et Ganges).

Nationale, KFS Jeune et KFS 100 :

Un train de pneus et demi en gestion libre et en parc fermé pour l'ensemble des épreuves.

X30, X30 Gentleman, X30 Access, Rotax, Rotax Master et KFS125 :

Un train de pneus slicks en parc fermé par épreuve autorisé mais non obligatoire si mis en sac lors de l'épreuve précédente.

KZ125 et KZ125 Gentleman :

Un train de pneus slicks en parc fermé par épreuve autorisé mais non obligatoire si mis en sac lors de l'épreuve précédente.

Tous les pneumatiques slicks devront obligatoirement être achetés à l'organisation.
A chaque épreuve, les pneus pluie seront obligatoirement fournis à l'organisation par les concurrents lors du contrôle du matériel le samedi après midi. Les pneus pluie devront être neufs et sous emballage d'origine (cellophane). Ils seront réattribués aux pilotes par l'organisateur mais au hasard.

Les pneus pluie pourront néanmoins être réutilisés lors de la prochaine épreuve effectuée par le pilote si ceux-ci ont été mis en sac scellé à la fin de l'épreuve.

Pour les catégories utilisant des pneus pluie (X30, X30 Gentleman, Rotax, Rotax Master, KZ 125 etc...), un seul train de pneus pluie sera autorisé pour chacune des manifestations. Les Commissaires Techniques garderont les pneus pluie en parc fermé jusqu'à leur éventuelle utilisation.

En cas de suspicion sur les pneumatiques, les CRK Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon pourront retenir les pneus suspectés pour expertise. Si cette expertise est positive, les CRK se réservent le droit de demander les frais d'expertise au pilote.

4.3. CARBURANT

Seul le carburant commercialisé SP95 et SP98 (102 rom maximum) sera autorisé. Des substitutions de carburant ainsi que des contrôles de conformité du carburant utilisé pourront être effectués à tout moment de la manifestation et ce dans toutes les catégories.

En cas de substitution, le carburant fourni par l'organisation sera du SP98 uniquement. Les pilotes concernés devront fournir un bidon d'huile scellé ou cacheté avec sa capsule d'origine pour effectuer leur mélange.

Les lubrifiants devront être agréés par la FFSA ou les Coupes de Marque.

4.4. ATTRIBUTION DES NUMEROS DE COURSES

Les numéros de courses doivent être conformes à la réglementation en vigueur (article 6 du Règlement Technique National).

Les numéros de course attribués lors de la première épreuve qui se déroulera à Lavelanet devront rester inchangés pour les cinq courses du Championnat du Sud.

Les numéros de courses seront attribués suivant les critères ci-dessous :

- CATEGORIE MINIME de 1 à 99
- CATEGORIE CADET de 100 à 150
- CATEGORIE NATIONALE de 1 à 50
- CATEGORIE KZ125 de 1 à 50
- CATEGORIE MINIKART de 1 à 99
- CATEGORIE KZ125 Gentleman de 51 à 100
- CATEGORIE ROTAX de 301 à 400
- CATEGORIE KFS 125 (165 kg) de 501 à 600
- CATEGORIE X30 de 1 à 99
- CATEGORIE X30 Gentleman de 100 à 199
- CATEGORIE KFS Jeune de 51 à 99
- CATEGORIE KFS100 de 100 à 150
- CATEGORIE KFS125 (155 kg) de 600 à 900
- CATEGORIE X30 ACCESS de 200 à 300
- CATEGORIE ROTAX Master de 401 à 500

ARTICLE 5. REGROUPEMENT DES CATEGORIES

5.1.

Afin de garantir une certaine unité lors de chacune des épreuves des Championnats, les catégories seront regroupées comme suit pour la totalité des courses des Championnats :

Minikart

Minime-Cadet

Nationale

KFS Jeune – KFS 100

X30 - Rotax – KFS 125 (155 kg)

X30 Gentleman – Rotax Master – KFS 125 (165 kg) – X30 Access

ARTICLE 6. RESPONSABLE CLASSEMENT

Le responsable des classements des Championnats du Sud et Régional Midi-Pyrénées sera Patricia Fargues. Le responsable du classement du Championnat Régional Languedoc-Roussillon sera Nicolas Zervos. Après chaque course, les classements provisoires des Championnats Régionaux et du Championnat du Sud seront publiés sur le site www.kartingmidipyrenees.com. Le classement provisoire du Championnat Régional Languedoc-Roussillon sera publié également sur le site www.karting-sud.com.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1. GENERALITES

7.1.1.

Les épreuves du Championnat Régional et du Championnat du Sud devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National, sauf pour la catégorie Minikart. Pour la catégorie Minikart, il faudra appliquer le schéma sportif du règlement de Coupe de France Minikart.

7.1.2.

Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et de tous les tuteurs est obligatoire. Chacun devra impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.1.3.

Les caméras embarquées sont strictement interdites.

7.2. *Epreuves qualificatives pour les Championnats de France et Coupes de France.*

Pour les catégories Minime, Cadet, Nationale, KZ 125, *KZ 125 Gentleman*, *Rotax*, *Rotax Master*, *X30* et *X30 Gentleman*, les épreuves qualificatives pour le Championnat de France ou la Coupe de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

7.2.1. *Principe de déroulement*

L'épreuve se déroulera de la façon suivante :

Essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale.

Il n'y a pas de repêchage.

Chaque catégorie disputera 1 ou 2 manches qualificatives en fonction du nombre d'engagés.

Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.

L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

Un horaire unique sera mis en place pour tout le championnat. L'ordre de passage des catégories sera déterminé sur la première épreuve et sera définitif pour tout le championnat.

7.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives :	10 km par temps sec	8 km par temps de pluie
Pré Finale :	17 km par temps sec	14 km par temps de pluie
Finale :	17 km par temps sec	14 km par temps de pluie

7.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

7.2.4. Manches qualificatives

7.2.4.1. Création des séries

Diviser les concurrents de la catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C	
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono	
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono	etc...

7.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives seront celles du classement des essais chronométrés.

7.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C			
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D	B contre C	A contre C	B contre D
5 séries :	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E	B contre C	A contre D
	B contre E	A contre C	B contre D	C contre E		

7.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},

2 points au 2^{ème}

3 points au 3^{ème}

4 points au 4^{ème}

5 points au 5^{ème} et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.2.6. *Finale*

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

ARTICLE 8. CLASSEMENTS

8.1. QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME/CADET, NATIONALE, KZ125 ET KZ125 GENTLEMAN ET AUX COUPES DE FRANCE MINIME/CADET, ROTAX, ROTAX MASTER, X30 ET X30 GENTLEMAN.

Dans le cadre des épreuves qualificatives pour le Championnat de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et, pour les Coupes de France Minime/Cadet, Rotax, Rotax Master, X30 et X30 Gentleman, chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

25 points au 1 ^{er}	9 points au 7 ^{ème}	3 points au 13 ^{ème}
20 points au 2 ^{ème}	8 points au 8 ^{ème}	2 points au 14 ^{ème}
16 points au 3 ^{ème}	7 points au 9 ^{ème}	1 point au 15 ^{ème}
13 points au 4 ^{ème}	6 points au 10 ^{ème}	
11 points au 5 ^{ème}	5 points au 11 ^{ème}	
10 points au 6 ^{ème}	4 points au 12 ^{ème}	

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires.

Le pilote ayant réalisé la pôle position se verra attribuer 2 points supplémentaires.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, puis de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequos, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

En fonction du résultat des épreuves qualificatives pour la catégorie KZ 125, 143 pilotes seront qualifiés. Dans les 143 pilotes qualifiés : 3 places seront réservées pour des pilotes d'Outre-Mer. Le vainqueur de la Coupe de France KZ 125 de l'année précédente sera qualifié d'office pour la Coupe de France KZ 125, dans les conditions répondant à l'article 3.1 du règlement de la Coupe de France KZ 125.

En fonction du résultat des épreuves qualificatives pour la catégorie KZ 125 Gentleman, 72 pilotes seront qualifiés. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes qualifiés.

En fonction du résultat des épreuves qualificatives pour le Championnat de France Minime et Cadet, 75 pilotes seront qualifiés par catégorie. Dans les 75 pilotes qualifiés dans chaque catégorie : 2 places seront réservées aux pilotes d'Outre Mer.

A l'issue des 2 épreuves qualificatives pour la catégorie Nationale, 90 pilotes seront admis à participer au Championnat de France Nationale. Le vainqueur de la Coupe de France Nationale de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France.

A l'issue des 2 premières épreuves qualificatives pour la Coupe de France Minime/Cadet, 54 pilotes Minime et 54 pilotes Cadet seront admis à participer à la Coupe de France Minime/Cadet.

Dans les catégories Rotax et Rotax Master, 90 pilotes seront qualifiés pour les coupes de France pour chaque catégorie.

Pour la Coupe de France X30 et X30 Gentleman, 36 pilotes seront qualifiés en catégorie X30 Gentleman et 72 pilotes en catégorie X30.

La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis pour chacune de ces catégories.

8.2. Classement final du Championnat Régional et du Championnat du Sud

Préambule : Une épreuve = deux résultats (Préfinale et finale).

Le Championnat du Sud compte 5 épreuves soit 10 résultats.

Le classement final sera établi sur la base des 8 meilleurs résultats obtenus.

Les Championnats Régionaux Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon comptent 4 épreuves soit 8 résultats.

Le classement final sera établi sur la base des 7 meilleurs résultats obtenus.

Les 4 épreuves du Championnat Régional Midi-Pyrénées sont : Lavelanet – Belmont sur Rance – Alès et Muret.

Les 4 épreuves du Championnat Régional Languedoc-Roussillon sont : Lavelanet – Belmont sur Rance – Alès et Ganges.

A l'issue des cinq courses du Championnat du Sud, un classement définitif sera établi et publié de manière officielle sur le site www.kartingmidipyrenees.com.

A l'issue des quatre courses des Championnats Régionaux, un classement définitif sera établi et publié de manière officielle sur le site www.kartingmidipyrenees.com et sur www.karting-sud.com concernant la région Languedoc-Roussillon.

A chaque épreuve du Championnat du Sud, un classement de la journée sera publié.

Tout pilote participant à au moins une épreuve sera classé dans le Championnat du Sud et dans le Championnat Régional.

Tout pilote classé pourra prétendre au classement final.

Tout pilote ne participant pas à une épreuve marquera automatiquement zéro point en finale et en préfinale.

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat Régional et/ou du Championnat du Sud peut marquer des points.

Les CRK Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon détermineront, dans le règlement du Championnat Régional, le mode d'attribution des points servant au classement du Championnat.

Le mode d'attribution des points pour chaque épreuve sera identique à celle du Championnat du Sud.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

8.3. Exclusion du Championnat du Sud et du Championnat Régional

Suite à une tricherie avérée, technique ou autre, ou suite à un comportement anti sportif, (injures ou menaces envers un officiel, un spectateur, un concurrent, un dirigeant etc...), le pilote pourra être sanctionné par une exclusion sur la totalité du Championnat du Sud et du Championnat Régional. Le pilote ne pourra prétendre à aucun classement et à aucun remboursement des droits d'engagement. La décision sera prise par la Commission Sportive de l'épreuve incriminée.

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve.

ARTICLE 9. PRIX

A chaque épreuve du Championnat du Sud, un podium sera organisé. Une coupe sera remise uniquement aux trois premiers de chaque catégorie.

A l'issue des Championnats, une journée conviviale commune entre les CRK Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées sera organisée sur un circuit. A l'occasion de cette journée auront lieu les cérémonies de podium et les remises des prix des Championnats Régionaux ainsi que la cérémonie de podium du Championnat du Sud. Un repas sera également proposé. Par ailleurs, des revendeurs régionaux ainsi que des constructeurs avec leurs stands seront présents et une bourse d'échange sera mise en place. Les pilotes auront la possibilité d'essayer du matériel et de rouler avec leur kart sur le circuit.

ARTICLE 10. COMMUNICATION DES RESULTATS

10.1. Nombre de participants

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

10.2. Rapport de clôture

Les résultats de chaque épreuve des Championnats Régionaux et du Championnat du Sud devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée, via les CRK concernées.

ARTICLE 11. MEDIA

Toute personne souhaitant faire des photos ou des films du Championnat du Sud et/ou du Championnat Régional devra faire une demande d'accréditation auprès de l'organisateur et du circuit où se déroulera l'épreuve.

En tout état de cause, afin de pouvoir accéder à la piste et à la prégrille, chaque personne devra être titulaire d'une licence FFSA en cours de validité ou posséder une assurance RC professionnelle. Enfin, elle devra fournir un justificatif de publication.

